

Politique de la Recherche à SUP'COM

Préambule

SUP'COM s'active dans la recherche depuis sa création. Lors de la définition de ses orientations stratégiques au fil du temps, SUP'COM affirme que la recherche occupe une place de choix. La présente politique, première tentative du genre, souligne l'importance de la recherche dans la mission de SUP'COM. Les principes et lignes directrices suivants constituent la base de la promotion et l'exécution de la recherche à SUP'COM.

Objectifs de la politique

La présente politique poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser le développement de la recherche à SUP'COM ;
- Créer un environnement propice à la recherche ;
- Fournir un cadre clair en matière de recherche.

Principes directeurs

SUP'COM considère que la recherche contribue à la réalisation de sa mission et estime que le développement et le soutien de la recherche doivent s'inscrire à l'intérieur des valeurs fondamentales de notre société.

SUP'COM considère que la recherche :

- S'inscrit dans un processus d'amélioration continue, favorisant l'expansion de son expertise et de son influence
- Constitue une opportunité pour le personnel enseignant d'approfondir ses connaissances et de développer une expertise dans son domaine d'intérêt ;
- Impacte la mise à jour des programmes d'enseignement et d'animation de la vie pédagogique de la formation d'ingénieurs, des étudiants en mastère et des doctorants ;
- Fournit aux doctorants une occasion enrichissante de se surpasser et d'élargir leur formation ;
- Permet d'initier les élèves-ingénieurs à la recherche, renforçant ainsi leur motivation et leur engagement ;
- Contribue de manière complémentaire à l'accomplissement de sa mission en élargissant les partenariats au niveau régional, national et international.

De plus, les chercheurs, grâce à leur expertise, à leurs communications et leurs publications, contribuent à l'accroissement et au partage des connaissances.

Domaine d'application

SUP'COM encourage fortement les réseaux de recherche entre ses différentes structures afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Garantir des conditions optimales permettant aux membres actifs des différentes structures de faire de la recherche.
- Soutenir la coopération avec des partenaires nationaux et internationaux
- Établir et promouvoir des programmes de financement nationaux et internationaux en mettant SUP'COM en contact avec le plus grand nombre possible d'institutions universitaires externes et de programmes d'échange.
- Coopérer avec les secteurs privé et public, au niveau national et international, afin de promouvoir la recherche coopérative financée.

- Travailler avec les représentants de la communauté locale afin de diffuser les résultats de la recherche qui sont bénéfiques à la mission de SUP'COM et au progrès économique et social de la Tunisie.

Soutien de SUP'COM

SUP'COM s'engage à créer et à promouvoir une atmosphère générale propice à la recherche individuelle et collective, à allouer une partie spécifique de son budget aux activités de recherche, à mettre en place un programme systématique visant à attirer des financements externes et à parrainer la recherche, à diffuser tous les résultats issus de la recherche et à établir les meilleures conditions possibles pour mener à bien la recherche à tous les niveaux, qu'il s'agisse du développement et de la conception ou de la publication et de la diffusion.

SUP'COM s'engage à protéger le droit de tous les individus, qu'il s'agisse de membres du corps professoral, d'étudiants ou de personnel de recherche, à participer à des activités de recherche. Les participants au processus de recherche sont libres de mener leurs recherches comme ils l'entendent, à condition de toujours respecter les principes d'éthique de la recherche décrits ci-dessous. SUP'COM reconnaît également l'éligibilité de tous ses chercheurs, y compris les étudiants, au soutien financier dans la limite de ses ressources et de ses priorités pour le financement de la recherche.

SUP'COM s'engage à créer un environnement propice à l'émergence de projets de recherche, à l'élaboration de demandes de subvention, à la réalisation de projets, aux transferts de connaissances et à la mise en place de pratiques innovantes. Ainsi, SUP'COM tient compte de la recherche dans ses choix en :

- Favorisant le développement des compétences en recherche de son personnel. Dans ce cadre, SUP'COM se préoccupe de l'émergence de nouveaux projets et de nouveaux chercheurs et veille à la formation et au perfectionnement de ces derniers en proposant des activités de formation et d'information ;
- Facilitant l'accès aux financements de la recherche (subvention, commandités, etc.) ;
- Facilitant la participation d'étudiants à des projets de recherche ;
- Mettant à la disposition des chercheurs des installations et services de base ;
- Sensibilisant l'ensemble de son personnel à l'importance de la recherche.

Les différents services de SUP'COM collaborent aux projets de recherche dans leur champ respectif de responsabilités.

Ethique de la recherche

Les principes éthiques, doivent être observés en tout temps dans toute activité de recherche à SUP'COM. Tout chercheur dont le travail peut être lié d'une manière ou d'une autre à ces principes est tenu de divulguer intégralement les méthodes et les résultats de sa recherche afin d'assurer une transparence et une responsabilité totales vis-à-vis de SUP'COM et de l'ensemble de la communauté scientifique.

SUP'COM doit aussi s'efforcer d'atteindre des objectifs moralement admissibles et disposer des moyens éthiques appropriés pour y arriver afin d'assurer les trois principes que sont : le respect des personnes, la préoccupation pour le bien-être et la justice.

Ces principes doivent être particulièrement présents lorsque la recherche nécessite la participation de sujets vulnérables, tels que des personnes mineures, des personnes en situation de handicap ou des personnes inaptes.

Ainsi, lorsque la nature de la recherche le justifie, les chercheurs doivent démontrer que toutes les précautions sont prises pour respecter les principes éthiques directeurs d'anonymat, de confidentialité des données, de protection des données personnelles et autres, pour toute personne qui participe à une recherche.

Les conflits concernant les droits d'auteur et de propriété, la diffusion des résultats de la recherche, l'éthique régissant les méthodes de recherche, ou tout autre cas connexe, sont traités par les instances d'appel appropriées de SUP'COM.

Liberté de la recherche

La recherche scientifique à SUP'COM est libre, à condition de respecter les principes d'éthique de la recherche et en concordance avec la mission et les intérêts de SUP'COM. Les chercheurs sont donc encouragés à effectuer des recherches savantes dans tous les domaines d'intérêt.

En retour, tout chercheur assumera la responsabilité de protéger les meilleurs intérêts de SUP'COM lors de l'exécution de tout type de recherche, y compris les droits de de SUP'COM tels que détaillés dans tout contrat relatif à une activité de recherche ou les devoirs généraux des chercheurs à l'égard de l'établissement. Les éventuelles fautes ou mauvaises conduites des chercheurs seront traitées conformément aux politiques académiques générales et par les comités ou groupes appropriés.

Diffusion des résultats de recherche

SUP'COM s'engage à encourager et faciliter la diffusion de résultats de recherche (à moins de dispositions contraires stipulées dans un projet). Les résultats d'une recherche peuvent être diffusés sous forme de rapports, de posters, d'articles publiés dans des conférences ou journaux, etc. Ces moyens de diffusion doivent répondre aux normes d'excellence établies par les pairs.

Le droit de publier et de diffuser les résultats de la recherche et l'obligation de divulguer les méthodes et les résultats de la recherche s'appliquent aux membres du corps enseignant, aux étudiants et au personnel de recherche. SUP'COM reconnaît toutefois que les principes fondamentaux de l'éthique de la recherche autorisent des formes spécifiques de contrainte et de confidentialité afin de protéger les informations personnelles et privées qui pourraient avoir été utilisées au cours du processus de recherche.

Partage des responsabilités

a. Directeur

SUP'COM, représentée par son directeur, est responsable des activités de recherche réalisées en son nom ou en son sein. Considérant cette responsabilité, le directeur se réserve le droit de refuser toute soumission de projet jugé incompatible avec ses règlements, ses politiques, ou excédant sa capacité organisationnelle ou financière.

b. Comité de la recherche

Le Comité de recherche a pour objectif de veiller à ce que toutes les politiques et procédures nécessaires soient mises en œuvre pour promouvoir la mission de recherche de SUP'COM. Il veille à ce que les règles d'intégrité scientifique soient maintenues dans toute recherche effectuée.

Le Comité de recherche est composé des directeurs de laboratoires de recherche. La présidence est assurée de manière tournante tous les 3 ans.

c. Directeurs des laboratoires recherche

D'après le décret n° 2009-644 du 2 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des laboratoires de recherche, le directeur d'un laboratoire de recherche est chargé des missions suivantes :

- La veille sur la mise en place des projets de recherche ans le cadre du programme de recherche proposé et la participation du laboratoire aux projets de recherche fédérés et son adhésion dans les groupements de recherche ;
- Le suivi de l'exécution des programmes de recherche que le laboratoire s'engage à exécuter ;
- La réalisation des contrats de recherche et des prestations s'inscrivant dans le cadre de la spécialité du laboratoire ;
- La bonne utilisation des crédits de recherche mis à la disposition du laboratoire, ainsi que les différentes ressources humaines et matérielles provenant des services fournis à l'environnement économique et socioculturel

- Le bon fonctionnement et la sécurité du laboratoire ;
- La coordination des activités des équipes de recherche au sein du laboratoire,
- La bonne gestion des équipements et des moyens mis à la disposition du laboratoire ;
- La présentation des rapports d'auto-évaluation annuels, à mi-parcours et finals de l'activité du laboratoire ;
- La tenue du registre du laboratoire sous forme d'un document numéroté dans lequel sont inscrits les travaux et les activités de recherche et d'organisation que le laboratoire s'engage à réaliser et celles qui sont en cours de réalisation, celles auxquelles il participe ou celles ayant un rapport avec les manifestations scientifiques ainsi que les activités réalisées dans le cadre des relations du laboratoire avec l'environnement. Le chef du laboratoire soumet une copie du registre du laboratoire au chef de l'établissement pour conservation et une copie du rapport d'évaluation finale y jointe ;
- L'élaboration des rapports d'auto-évaluation à mi-parcours, finals et notamment les rapports d'avancement de l'exécution du contrat programme ou du contrat de formation et de recherche conclus conformément à la réglementation en vigueur ;
- L'élaboration des futures conceptions des activités du laboratoire et les programmes de recherche qu'il propose de réaliser lors de la demande de confirmation.

d. Responsables des projets

Le responsable du projet est chargé de superviser la mise en œuvre et la conduite du projet de recherche, de veiller à ce que tous les protocoles détaillés dans la proposition soient respectés, de recommander le personnel approprié (comme indiqué dans la proposition), d'acheter les fournitures et équipements nécessaires et de mener le projet de manière professionnelle et scientifique. Il est également responsable du budget, de la collecte des données et de la tenue des registres.

Le responsable remet aux autorités ayant financé le projet, sous couvert du directeur de SUP'COM et du président de l'université de Carthage, des rapports réguliers sur l'état d'avancement du projet. Les rapports comprennent un état budgétaire, une description des données collectées et/ou d'autres progrès scientifiques appropriés, une déclaration concernant les problèmes ou l'absence de problèmes. Les acquisitions d'équipement seront signalées et enregistrées dans l'inventaire de SUP'COM.

e. Chercheur

Avant d'entreprendre formellement une activité de recherche à SUP'COM, le chercheur doit obtenir une autorisation auprès du directeur du laboratoire de recherche auquel il appartient. Le chercheur s'engage à se conformer aux politiques de SUP'COM en matière de recherche ainsi qu'aux ententes contractées avec SUP'COM et avec les organismes subventionnaires. Il informe le directeur du laboratoire de l'avancement de ses travaux. Il respecte les échéances et les budgets établis. Il s'engage à diffuser les résultats de sa recherche selon le programme préétabli.

f. Organismes partenaires

Les directions des organismes partenaires ayant des activités de recherche avec SUP'COM respectent les politiques liées à la recherche et assurent les tâches de soutien, de gestion et d'encadrement qui relèvent de leurs responsabilités.

Évaluation de la politique

Sur demande du comité de la recherche ou, au plus, tous les quatre ans, SUP'COM procède à la révision de la politique.